



EXTRAIT N°48/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2021

Date de la
convocation :
Le 16 mars 2021

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de
séance :
Présents 26
Procurations 1
Absents 3
Excusés 3

**En cours de
Séance :**
Présents 28
Procurations 1
Absents 3
Excusés 1

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. ADELE Claude, 1^{er} adjoint ;

PRESENTS : le Maire, M. Yan MONPLAISIR.

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, M. PALIX Pierre, Mme FRANCOIS Francine, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mme MENCE Marielle, (procuration à M. DELPHIN Laurent), Mme LARAIRIE Sylvia.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane, M. ADELAIDE Michel.

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REC

31 MARS 2021

ASSISTANTS

M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Claudine NELLA, Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST), Mme Françoise DORE (DCE), M. José SOUDOUCOM (DSU).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES COMMUNALES AU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi modifiée n°82/213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions et de leurs Etablissements Publics ;

Vu les listes de créances communales irrécouvrables communiquées par le comptable qui propose l'admission en non-valeur desdites créances ;

Considérant que les créances susvisées sont liées à des débiteurs insolvables ou dont la disparition a été établie ;

Considérant que les sommes dues ne sont pas susceptibles de recouvrement malgré la mise en œuvre de toutes les voies d'exécution ;

Considérant les créances irrécouvrables d'un montant de 16 987,73 € à inscrire au budget primitif 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant de 16 987,73 € sur le budget communal de l'exercice 2021.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 22 mars 2021

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

